

La lettre du Centre Hospitalier Paul CABANIS



Sommaire :

Edito

- *Edito*
- *Le Comité Technique d'Etablissement*
- *Bienvenue aux nouveaux résidents du 01/04/2017 au 31/05/2017*
- *Ils nous ont quittés du 01/04/2017 au 31/05/2017*
- *Le saviez-vous ?*
- *L'actualité de l'hôpital en images ...*
- *Rencontre avec Laura RIVET, ergothérapeute*
- *Mouvement du personnel*

La période des congés commence, avec enfin la possibilité de « souffler » pendant plus longtemps que quelques jours par-ci par-là. Il reste à souhaiter à tous de profiter pleinement de ces vacances. Les agents qui vont assurer la continuité des soins pendant les absences des uns et des autres seront secondés par des remplaçants, autant que possible. Mais le fragile équilibre du présentisme peut se rompre si on doit faire face à un arrêt-maladie supplémentaire, parce qu'il n'y a pas pour remplacer en période de congés les ressources existantes pendant le courant de l'année.

Je remercie donc par avance les agents en poste de pallier de façon imprévue le manque éventuel et les familles de comprendre les contraintes d'organisation propres à la période des congés d'été.

Tout sera fait au mieux par les personnels de l'hôpital.

Bonnes vacances !

Béatrice CORNEFERT
Directrice Déléguée



Taïne GRAS

Le Comité Technique d'Établissement

Dans chaque établissement public de santé, est créé un CTE (comité technique d'établissement), Instance représentative du personnel dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement.

Le C.T.E. est obligatoirement consulté sur :

Les projets de délibérations soumises au Conseil de surveillance (cf. Newsletter n° 34) : le projet d'établissement, la convention constitutive des centres hospitaliers universitaires et les conventions passées en application de l'article L.6142-2, le compte financier et l'affectation des résultats, toute mesure relative à la participation de l'établissement à une communauté hospitalière de territoire dès lors qu'un centre hospitalier universitaire est partie prenante ainsi que tout projet tendant à la fusion avec un ou plusieurs établissements publics de santé, le rapport annuel sur l'activité de l'établissement présenté par le directeur, toute convention intervenant entre l'établissement public de santé et l'un des membres de son directoire ou de son conseil de surveillance, les statuts des fondations hospitalières créées par l'établissement.

Les orientations stratégiques de l'établissement et son plan global de financement pluriannuel,

Le plan de redressement présenté par le président du directoire à l'agence régionale de santé,

L'organisation interne de l'établissement mentionnée au 7° de l'article L.6143-7,

Les modalités d'accueil et d'intégration des professionnels et étudiants,

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

Les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement, notamment les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur la situation du personnel

La politique générale de formation du personnel, et notamment le plan de formation ainsi que le plan de développement professionnel continu,

Les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire technique et de la prime de technicité,

La politique sociale, les modalités de la politique d'intéressement ainsi que le bilan social,

La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers,

Le règlement intérieur de l'établissement.

Le C.T.E. est régulièrement tenu informé :

De la situation budgétaire et des effectifs prévisionnels et réels de l'établissement,

Du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens mentionné à l'article L.6114-1,

De l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) prévu à l'article L.6145-1 et des décisions mentionnées au 8° de l'article 6143-7.

Composition du C.T.E.

Pour l'Hôpital de Beaune-la-Rolande (établissement comprenant entre 100 et 299 agents), le CTE comprend :

- . Le directeur de l'établissement ou son représentant, Président du CTE,
- . Des représentants du personnel dont le nombre de sièges dépend du nombre d'agents dans l'établissement. 6 titulaires et 6 suppléants.
- . Un membre représentant la commission médicale d'établissement

Membres titulaires	Membres suppléants
DA SILVA Andrée	LAMOITIER Denis
KONIECZNY Séverine	GRESSIEN Michèle
DUGUENET Isabelle	THOREAU Carole
BERTHEAU Valérie	PADRE Carole
DUCASS Alexandra	ANCEAU Magali
CHAUVIGNY Céline	DELCSERIE Murielle

Pour le calcul des effectifs, sont pris en compte l'ensemble des fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé.

Les dernières élections professionnelles ont eu lieu le 4/11/2015. La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans et le mandat est renouvelable.

Le CTE se réunit au moins 4 fois par ans. Lors des réunions, un représentant titulaire qui se trouve dans l'impossibilité de siéger, est remplacé par un quelconque des suppléants d'organisation syndicale pour laquelle il a été élu.



Ils nous ont quittés :

Du 1er Avril 2017 au 31 Mai 2017

Mesdames Mireille CHAMPION, Simone GUENOT, Marie-Andrée MANGNER, Suzanne POINCLoux, Evelyne SEVIN, Lucette TAZE, Jeanne THIERRY

Monsieur Maurice GUENOT



Bienvenue à :

Du 1er Avril 2017 au 31 Mai 2017

Madame Paulette PERICAT, Jacqueline BALHOUL, Ginette BAUDIN, Noëlle CREUX, Colette DELANOUE, Eliane EVAIN, Paulette GAGET, Françoise GRIVOT, Pierrette PASQUIET, Marie-Thérèse POULAIN, Berthe TARDIVEL

Monsieur Lionel PASQUIET, Roger POCHON



Résultats des élections du Conseil de la Vie Sociale

Ont été élus en qualité de représentant des familles :

En qualité de titulaire :

Monsieur Eric FRAIZY (47 voix)
 Monsieur Francis BALANÇON (44 voix)
 Madame Marie-Claude LOISEAU (42 voix)
 Monsieur Alain BARDIN (42 voix)

En qualité de suppléant :

Madame Suzanne BOUQUET (41 voix)
 Madame Marie-Laure LAMERAND-RUESZ (39 voix)
 Madame Ingrid LORENTZ (38 voix)
 Monsieur Gérard POMMIER (37 voix)

Lors de l'installation du Conseil de la Vie Sociale, le lundi 26 Juin dernier, les membres ont procédé à l'élection du président et du vice-Président.

Monsieur Eric FRAIZY : Président
Monsieur Francis BALANÇON : Vice Président

UNE ARRIVEE DEUX DEPARTS



Le Docteur Stéphanie ROLA a rejoint l'équipe médicale le 31 Mai dernier. Recrutée à temps partiel, présente actuellement le mercredi, elle consacre son activité sur l'EHPAD mais intervient également sur le SSR si besoin. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Du changement dans le paysage médical de l'EHPAD...

Le Docteur Chrystelle PERRET a quitté l'Etablissement le 7 Juin dernier. Quant au Docteur François GUILLEMONT, médecin coordonnateur depuis de nombreuses années, il arrêtera son activité dans l'établissement le 30 Juin prochain. Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite.

L'actualité en images...



Inauguration du site Cabanis rénové
4 Mai 2017



REPAS DES FAMILLES – 22 JUIN 2017

Rencontre avec Laura RIVET, ergothérapeute

Vous venez d'intégrer l'établissement et nous en profitons pour vous souhaiter la bienvenue.



Mais l'ergothérapie, c'est quoi ?

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.

L'ergothérapie vous permet de résoudre les problèmes qui vous empêchent d'accomplir les choses qui vous tiennent à cœur. Si une blessure, une maladie, une déficience ou un autre problème limite vos capacités de réaliser toutes les tâches qui vous sont propres, alors un ergothérapeute peut trouver avec vous des solutions pour vous permettre d'agir, de retrouver votre rôle social et ainsi de mener une vie satisfaisante.

Afin de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie, l'ergothérapeute conçoit les milieux de vie, de manière à respecter votre sécurité, l'accessibilité et l'adaptation à vos besoins. Il préconise les aides techniques et les assistances technologiques, les aides humaines, les aides animalières et les modifications matérielles.

Auprès de quel public, intervenez-vous ?

J'interviens auprès des personnes qui éprouvent des problèmes dans la réalisation de leurs activités, en situation de handicap ou susceptibles de l'être. Cela concerne les personnes de tout âge aux prises avec des problèmes d'ordre physique, sensoriel et/ou psychologique.

Comment devient-on ergothérapeute ?

La profession d'ergothérapie est réglementée par le Code de la Santé Publique et nécessite une formation de 3 ans fixée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

L'admission en formation d'ergothérapie peut se faire de différentes manières, en fonction de votre situation scolaire ou professionnelle, mais aussi de l'Institut de Formation. L'admission peut se faire par un concours d'entrée ou par la 1ère année commune aux Etudes de santé (PACES).

Mariages



Elodie SKIBNIEWSKI, PACS le 5 Mai 2017
Stéphanie VAST (PAYRAUDEAU) le 13 Mai 2017

Naissances



Diego VIEIRA DE FREITAS, né le 18 Décembre 2016
Elena AMBRAZE, née le 20 Décembre 2016
Anna LIGER (Janny LEFEBVRE), née le 27 Janvier 2017
Ryan ORUS-PLANA (Marilyne LIABOEUF), né le 13 Mars 2017
Yanive CASTROT (Marie-Edouard BALCOT), né le 20 Mars 2017

Mouvement du personnel

Départs

Du 1er Avril au 31 Mai 2017

Sophie AMBRAZE, IDE
Emilie CROUILLEBOIS, Viviane HOARAU, Annie SIMON, Agents des Services Hospitaliers

Arrivées

Du 1er Avril au 31 Mai 2017

Stéphanie ROLA, Médecin
Fabienne DELALOY, Aide Soignante
Marie-Gorette PEREIRA, Agent des Services Hospitaliers

Le Comité de rédaction vous souhaite de très agréables vacances.

Comité de rédaction :

Directrice de la publication : Béatrice CORNEFERT

Membres : Chantal LEGRAND, Evelyne CHARVIN, Michèle GRESSIEN, Maryse PICARD

